

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
jeudi 2 février 2012**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs., MARTIN G., MASSY J., LEROUX F., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., BOURICAT G., COUTURIER D., PENAUD J.P., BOURDUT C., RENAUDET L., PORTIER P., BRAUD D., RONDIER D., BRODIN G., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., MERVAUX M.P., AUBERGER M., PIVARD E., MOREL M.T., DUMONTET J.M.
Délégués excusés : MALLET B. (pouvoir J.M. DUMONTET)

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Projet d'œuvre d'art à Huriel
- ✓ Locaux du RAM
- ✓ Questions diverses

Choix de l'œuvre d'art qui sera implantée au Rond Point d'Huriel

Le Président présente les 3 projets qui ont été soumis à la commission d'examen des dossiers. Il explique que cette dernière a retenu un projet collectif émanant de Messieurs Ludovic LAPARRA, Samuel CHERPRENET et Joceran PINON. Il s'agit d'une main en métal qui illustre la main du savoir faire artisanal. Chaque doigt est relié à une illustration d'un métier d'art : la palette de couleur de l'artiste peintre, l'instrument de musique etc.

L'assemblée approuve le choix de la commission avec néanmoins quelques petites observations :

- ✓ quelques participants regrettent que la Toque d'Huriel soit représentée sous la forme d'une Toque de chef de cuisine d'autant qu'aujourd'hui le territoire ne peut pas se prévaloir d'une savoir faire culinaire particulier. En conséquence, les fourchettes qui accompagnent la Toque seront retirées et il sera ajouté une meurtrière à la Toque de chef (clin d'œil humoristique) pour rappeler le monument d'Huriel.
- ✓ Monsieur BRAUD souhaiterait pour sa part voir ajouter un élément représentatif de l'élevage. Cela s'avère difficile car il s'agit avant tout de représenter la présence des arts. Il observe également que l'implantation au milieu du rond point ne lui paraît pas pertinente et que l'œuvre serait mieux placée dans le centre du bourg d'Huriel. L'assemblée décide néanmoins de maintenir ce choix car il s'agit d'interpeller les personnes circulant à l'extérieur du bourg et de les inviter à entrer dans le village.
- ✓ Monsieur Leroux s'interroge sur le positionnement de l'œuvre dans le rond point. Comment la main sera-t-elle tournée ? Un représentant propose de résoudre le problème en la posant sur une plaque tournante.

Il est décidé que la commission qui a examiné les différents projets sera chargée du suivi de la réalisation de l'œuvre. Elle aura au fur et à mesure de l'avancement du travail à réfléchir à son meilleur positionnement et à rapporter ses travaux au Conseil Communautaire. La commission est étoffée de deux autres personnes : Monsieur Jean Elie CHABROL et Madame Marie-Thérèse MOREL.

Le coût de l'œuvre est de 10 000 € et un cofinancement LEADER de 55 % a été acquis.

Locaux pour le RAM

Le Président explique que le Conseil Général va construire un nouveau Centre Médico Social dans le terrain jouxtant la Salle des Fêtes d'Huriel. Durant la période des travaux, le personnel sera semble-t-il logé dans les locaux de l'ancien office de tourisme d'Huriel.

Le Président, informé des difficultés liées à la cohabitation entre les animations du Relais Assistantes Maternelles et les activités de la Troupe de théâtre des Mandarins, s'interroge sur l'éventuelle mise à disposition des anciens locaux du Centre Médico Social pour le RAM.

Les élus d'Huriel n'étant pas hostiles à une telle idée, il est convenu de se rendre sur place et de faire un examen des travaux à réaliser pour rafraîchir le site. Le problème sera revu lors de la prochaine assemblée générale.

Questions diverses

✓ Gîte de Mesples

Le conseil communautaire valide le choix d'un poêle à accumulation doté d'un habillage de pierre d'un coût de 4 669,39 € TTC posé. Il sera installé dans la pièce principale servant de salon et de salle à manger.

Par ailleurs, il autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise DE MIRANDA pour une plus value de 4 833 € HT concernant la pose d'un carrelage de meilleure qualité.

Prochainement, une réunion de travail sera organisée avec les services du CDT pour examiner le mode de gestion du site et établir des prix de location. La personne reprenant le café de restaurant de Mesples sera sollicitée pour savoir si elle accepterait de s'occuper de l'écogîte tant au niveau de l'accueil que de l'entretien.

✓ Location du garage à Madame DECLEMY

Le Président rappelle que Madame DECLEMY a un arriéré de loyer important sur la location du garage de Saint Sauvier et que malgré les lettres recommandées mettant fin à son contrat, celle-ci ne restitue pas les clés et poursuit son occupation des locaux. Après conseils auprès d'un avocat une procédure d'expulsion doit être lancée.

Le Conseil Communautaire mandate le Président pour lancer cette procédure d'expulsion et pour mettre en route l'assurance juridique de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 28 février 2012 à 17 H 30 à Mesples.
La réunion de vote du budget est fixée au jeudi 29 mars 2012 à 17 H 30 à Saint Désiré.